

Centres de vacances

Saison 2011-2012



Le Sabot Blanc
10, rue Courioulettes
66210 BOLQUERE

Tel : 06 30 39 82 42
Fax : 04 83 07 60 55
Mail : contact@sabot-blanc.fr
Web : www.sabot-blanc.fr



Présentation des activités

Pour les plus grands : Ski-Joering

Historique

Le terme de ski-joering est d'origine scandinave, joering étant dérivé de jöring : tracter. Cela consiste à se faire tracter par un animal pour se déplacer sur un sol enneigé. Cette pratique remonterait à une époque estimée aux environs de moins 2500 ans avant Jésus-Christ. Dans ces régions enneigées, cette utilisation du cheval permettait de se déplacer. Sous nos latitudes, au début du XXe siècle, les skieurs pouvaient remonter les pistes de ski avec peu d'efforts, comme ils ont pu le faire par la suite avec l'arrivée des remontées mécaniques. De nos jours c'est une pratique sportive qui est reconnue par la Fédération Française d'Équitation (F.F.E.).

Comment le pratique t-on ?



Un cheval est harnaché de la même façon que s'il tirait une charrette ou un traîneau. Un skieur chaussé de petits skis est relié à sa monture par un dispositif rigide (tubes ou gaines avec des articulations). Le cheval se dirige avec des rênes qui sont accessibles aux mains du skieur-meneur grâce à des poignées. Une bâche évite que la neige soulevée par les sabots du cheval aveugle le skieur-meneur.

Il n'est pas nécessaire d'être cavalier pour être skieur-meneur, mais plutôt d'être à l'aise sur des skis et de connaître les chevaux. Une personne pratiquant l'attelage s'y trouvera plus à l'aise qu'un cavalier ; un

skieur débutant pourra facilement chuter et laisser partir son cheval, sans aucun danger pour le skieur.

Capacité d'accueil

4 enfants par heure sur l'activité. Soit 12 enfants par demi-journée. Il y aura donc 3 rotations par demi-journée.(9h30-12h40 ; 14h30 – 17h40)

Les 8 autres enfants doivent être pris en charge par un animateur. Nous pouvons aussi proposer des activités autour du cheval pour faire patienter (découverte de l'alimentation, les chevaux du monde...) ce qui nécessite une autre personne de notre association qui épaulé votre animateur.

Publics 12 – 18 ans

Cette activité s'adresse à des jeunes possédant impérativement les bases du ski. Par contre, il n'est absolument pas nécessaire d'être cavalier.

Il est possible de prendre à **partir de 9 ans** si l'enfant est skieur (niveau 2 ou 3ème étoile ESF).

Activité de remplacement

Dans l'éventualité d'un enneigement insuffisant, la présence de chevaux permet d'assurer une activité de remplacement via une prestation équitation (se tenir à cheval, jeux, ...)

Dans ce cas, la capacité d'accueil et le déroulement de l'activité restent inchangés.

Tarifs

- Ski-Joering, demi-journée, 1 encadrant, 12 enfants : 280€
- Ski-Joering, demi-journée, 2 encadrants, 12 enfants : 350€

Pour les plus petits : Initiation Poney à partir de 6 ans

Il est possible de faire découvrir le poney au plus jeune via des activités à cheval. (découverte de l'animal, mise en confiance, jeux...)

Capacité d'accueil

6 enfants par 45 min sur l'activité. Soit 18 enfants par demi-journée. Il y aura donc 3 rotations.(9h30-12h40 ; 14h30 – 17h40)

Les 12 autres enfants doivent être pris en charge par un animateur. Nous pouvons aussi proposer des activités autour du cheval pour faire patienter (découverte de l'alimentation, les chevaux du monde...) ce qui nécessite une autre personne de notre association qui épaulera l'animateur.

Tarifs

- Initiation Poney, 3/4 Heure, 6 enfants : 80€
- Initiation Poney, demi-journée, 18 enfants : 220€

Intérêts pédagogiques de ces activités

Par plusieurs aspects ces pratiques sont intéressantes pour le développement de l'enfant :

- Sur le plan psychomoteur, elles sollicitent fortement le sens de l'équilibre tout en dissociant les actions des jambes et des bras
- Sur le plan du relationnel avec l'animal, c'est une excellente école de patience et d'humilité
- Elles sont ludiques et peuvent procurer de fortes sensations si on le souhaite
- Elles sont écologiques et durables
- Pour le ski-joering: elle est inédite, les jeunes n'ont très probablement jamais eu l'occasion de l'essayer

Pour les babies : ballade en main à partir de 4 ans

Un tour dans la forêt avec les enfants et les animateurs.

Capacité d'accueil

6 enfants par 30 min sur l'activité. Soit 24 enfants par demi-journée. Il y aura donc 4 rotations.(10h-12h ; 15h – 17h)

Les 18 autres enfants doivent être pris en charge par un animateur.

Tarifs

- Location poneys, demi-journée, 24 enfants : 220 €

Veillées

Il est possible d'intervenir en soirée auprès des enfants en abordant les thèmes suivants :

- Qu'est ce qu'un cheval (ou une mule) ?
- Que peut-on faire avec (travail agricole, attelage, équitation, élevage) ?
- Comment vit-il en montagne ?
- ...

Une facilité pour le repas de l'encadrant semble nécessaire à la mise en œuvre de cette dernière.

Tarifs

- La soirée, 24 enfants : 80€

Matériel

Pour le ski joering :

Le port d'un casque (bombe d'équitation ou casque de ski) et de gants de ski est impératif. Des bombes d'équitation sont à disposition.

L'utilisation de skis de longueur inférieure à **1M40** est impérative. Des patinettes sont à disposition des animateurs. Les enfants devront se présenter muni de skis.

Pour toutes activités à cheval :

Tenue vestimentaire permettant le mouvement ainsi que des chaussures plates et fermées (pour les pratiquants et les accompagnants)

Mentions légales

Forme Juridique

Le Sabot Blanc est une association loi 1901, son objet est le suivant :

Cette association a pour but de promouvoir et favoriser la mise en place de disciplines équestres en milieu montagnard (ski-joering, randonnée, attelage, ...) sur l'ensemble du massif Pyrénéen. Pour ce faire, elle peut mettre à disposition ses moyens matériels et humains par des actions d'animation, d'enseignement, ou encore de formation professionnelle.

Plus d'informations sur le site du Sabot Blanc : www.sabot-blanc.fr

Encadrement

Il est assuré par un ou plusieurs enseignants diplômé d'état (BEES ou BPJEPS). L'encadrement de l'activité Ski-Joering est explicitement précisé comme faisant partie des prérogatives de cette qualification dans le référentiel professionnel annexé à l'arrêté du 28 juin 2003 : <http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/aa280603.pdf>.

Nous garantissons pour ces personnes une carte professionnelle à jour ainsi qu'un casier judiciaire vierge.

Assurance

L'association est assurée en responsabilité civile professionnelle auprès du Cabinet Pezant, courtier du groupe "Generali" et particulièrement spécialisé en sports équestres.

Par contre l'assurance individuelle accident est à la charge de l'établissement d'accueil.

La sécurité en ski joering

Les risques de cette pratique ne paraissent pas démesurés et s'apparentant davantage à ceux du ski.

En cas de chute, le pratiquant peut librement lâcher sa monture. Au galop, la vitesse est inférieure à ce que l'on peut atteindre sur une piste. Et surtout le tempérament placide et rassurant des animaux choisis est également un gage de sécurité.

Le Sabot
Blanc

